Résolution 258 (1963)[1]

Préparation de la deuxième conférence parlementaire et scientifique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Vu la Résolution 196, relative à la création dans les parlements nationaux d'un mécanisme permanent de liaison entre parlementaires et milieux scientifiques ;

Vu la Directive n° 208, relative à la préparation d'une 2e Conférence parlementaire et scientifique ;

Ayant pris connaissance avec satisfaction du rapport de la commission culturelle et scientifique relatif à la préparation d'une 2e Conférence parlementaire et scientifique, qui doit se tenir à Vienne du 23 au 27 mai 1964, sur le thème "Science et Parlement" (Doc. 1663) ;

Exprimant sa gratitude au Gouvernement autrichien pour l'accueil qu'il a réservé à cette Conférence, et au Président de la République Fédérale d'Autriche pour avoir bien voulu la placer sous son haut patronage ;

Prenant acte avec satisfaction de la décision du Conseil de l'O.C.D.E. en faveur de la participation de cette Organisation à la Conférence ;

Constatant la création d'un comité d'organisation mixte groupant les représentants de sa commission culturelle et scientifique et de l'O.C.D.E., et assisté par un secrétariat mixte ad hoc ;

Se félicitant de la coopération exemplaire qui a prévalu jusqu'à présent à l'élaboration de ce projet important entre le Conseil de l'Europe et l'O.C.D.E. ;

Rappelant la nécessité d'ouvrir dans le budget de l'Assemblée Consultative, conformément à l'Avis n° 38, un crédit spécial pour l'organisation de conférences ad hoc, afin de pouvoir assurer le financement de la 2e Conférence parlementaire et scientifique,

Approuve l'organisation de la 2e Conférence parlementaire et scientifique conformément au projet présenté par la commission culturelle et scientifique, et charge le Secrétaire Général de faire le nécessaire pour assurer le succès de l'entreprise, conformément aux directives et décisions arrêtées par le comité d'organisation mixte susmentionné.

1. Discussion par l'Assemblée le 20 septembre 1963 (12e séance) (voir Doc. 1663, rapport de la commission culturelle et scientifique).